



INVITATION PRESSE

PROVINCE SUD

30 janvier 2024

CONFÉRENCE DE PRESSE

10 ans d'inscription des lacs du Grand Sud à la convention RAMSAR



Le 2 février 2014, le site terrestre des lacs du Grand Sud couvert à 50 % par le Parc Provincial de la Rivière Bleue a été inscrit à la Convention de Ramsar. Pour marquer, le 10^e anniversaire de cette inscription et vous présenter le programme d'actions organisé dans le cadre de cet anniversaire, Sonia Backès, la présidente de la province Sud, représentée par Philippe Blaise, son 1^{er} vice-président, vous convie à une conférence de presse :

jeudi 1^{er} février à 13 h 30

**Deck du Centre Administratif de la province Sud – CAPS 1
(Route des Artifices – Moselle)**

Depuis 2014, les lacs du Grand Sud sont classés à la convention RAMSAR, en tant que zones humides d'importance internationale. En plus des lacs du Grand Sud, cette zone comprend en effet des rivières, des marais, des dolines et des systèmes karstiques qui jouent un rôle majeur dans la régulation du cycle de l'eau et de réservoir de biodiversité.

Étendue sur près de 44 000 hectares, cette zone représente la plus grande réserve d'eau douce de la Nouvelle-Calédonie. Les Lacs du Grand Sud abritent une extraordinaire richesse environnementale pour la Nouvelle-Calédonie et au-delà la France : plus de 1 000 espèces végétales et 2 000 espèces animales endémiques y sont recensées. À ce titre, ce périmètre abrite 75 % des espèces de poissons endémiques calédoniennes. En parallèle, l'activité humaine y est présente de manière raisonnée à travers des secteurs en plein développement, en particulier la sylviculture et l'éco-tourisme.

CONTACTS PRESSE

Marc Spisser : 76 18 74 / Mandy Brizard : 81 50 49.

